

L'ADISQ salue l'aide fédérale d'urgence déployée depuis le début de la pandémie pour préserver l'écosystème musical canadien

Montréal, le 8 juillet 2020 – Le gouvernement fédéral complétait hier les annonces relatives aux mesures visant le secteur de la musique découlant de son Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, qui s'élève à 500 millions de dollars. L'ADISQ tient à saluer la décision du gouvernement d'accorder un soutien spécifique au secteur culturel, ce dernier s'ajoutant aux mesures économiques générales mises en place.

L'industrie de la musique a reçu 32,9 millions de dollars, dont 20 millions pour le spectacle et 12,9 millions pour l'enregistrement sonore. Dans un contexte d'urgence et de perturbations marquées des activités, ce soutien à l'ensemble des joueurs de l'industrie était nécessaire afin de préserver notre écosystème.

« Les aides d'urgence versées par le gouvernement fédéral pour préserver notre écosystème musical sont salutaires, d'autant plus qu'elles s'ajoutent à des mesures économiques générales dont plusieurs entreprises se sont prévaluées. Dans le contexte actuel, qui, bien que marqué par l'incertitude, commande pour nos entreprises non seulement un maintien des frais fixes, mais aussi des investissements constants sans toutefois permettre d'entrevoir la rentabilité, il est crucial et rassurant de sentir qu'on peut compter sur un gouvernement ayant à cœur le maintien d'une production musicale professionnelle et diversifiée. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

En vue de la reprise des activités, l'ADISQ invite maintenant le gouvernement à élaborer des mécanismes soutenant de façon particulière les entreprises responsables de la production et de la commercialisation des enregistrements sonores et des spectacles, lesquelles sont au cœur du redémarrage des activités et consentent des investissements importants qui se traduisent en embauches et en revenus pour l'ensemble des joueurs de la chaîne.

« Il faut s'attaquer maintenant à la reprise efficace des activités en ciblant des mesures qui auront un effet de levier et qui permettront à l'ensemble des joueurs de reprendre les activités. Soutenir les entreprises pour leur permettre de continuer d'investir, c'est soutenir l'ensemble du milieu, des artistes aux artisans, en passant par les salles de spectacle et les studios d'enregistrement. », a déclaré la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

Rappelons que lors de la première phase de ce fonds d'urgence, les entreprises en musique déjà soutenues par Patrimoine canadien ont reçu une bonification de 25% des aides obtenues l'an dernier. Ainsi, MUSICACTION, qui a agi avec une célérité qu'il faut féliciter, a rapidement permis aux entreprises du secteur de bénéficier de

liquidités. Ce soutien s'élevait à 7,9 millions de dollars pour l'ensemble du Canada, dont 3,6 millions pour les entreprises du marché francophone.

Ces sommes ont toutefois essentiellement servi à soutenir des activités liées à l'enregistrement sonore en raison des mécanismes habituels de financement, qui ne soutiennent que peu le secteur de la production de spectacles. Ce dernier est pourtant particulièrement touché par la pandémie.

En effet, lors de la seconde phase, Patrimoine canadien a octroyé 20 millions de dollars pour aider le secteur du spectacle, à l'exclusion de la production. Ces sommes sont de plus réservées à des organismes n'étant normalement pas bénéficiaires de Patrimoine canadien. Il en va de même des cinq millions de dollars supplémentaires accordés au secteur de l'enregistrement sonore dans cette phase.

-30-

Source : ADISQ

Relations de presse : Marie-Julie Desrochers, mjdesrochers@adisq.com, 438.872-7282